

Georges Labica
1 av. Gal. Leclerc
78 Le Pecq

Le 08.01.72

Aux camarades A. Guedj et F. Hincker

Chers camarades,

Je viens de prendre connaissance des deux articles sur l'Ecole que vous avez rédigés pour la dernière livraison de la *Nouvelle Critique*. Je regrette de n'avoir pas eu en main auparavant les épreuves de ces textes, car je vous aurais demandé de retirer mon nom du chapeau¹.

Je me dois de vous dire, ainsi que, par votre canal, aux autres camarades de la Commission, très franchement pourquoi.

Je précise tout d'abord, afin de lever une improbable ambiguïté, que, pour l'essentiel, i.e. à quelques détails près qui sont peut-être de formulation, je n'ai pas d'objection sur le fond de votre démarche, je veux dire l'orientation politique de la mise au point quant à l'école. Ma présence à la commission et les propos que j'y ai tenus ne laissaient d'avance pas de doute à cet égard.

Mes réserves sont ailleurs. Elles portent, par ordre croissant, sur les points suivants :

1/ Le statut de notre commission et ses méthodes de travail : qui est qui et qui fait quoi ne m'apparaît déjà pas très clairement, mais je veux bien croire que cette incompréhension m'est en bonne part imputable puisque je n'ai pu suivre l'ensemble des travaux avec la régularité requise. Par contre, si je me fonde sur la pratique que j'ai de ce genre d'activité, il me paraît abusif de parler d'*œuvre collective* (p. 7, haut) pour qualifier vos deux articles de la N.C., "collaboration" évoqué quelques lignes plus bas est assurément plus adéquat. En effet "collectif" suppose responsabilité commune tout le long du processus, rédaction comprise (dans son esprit sinon dans sa lettre). Compte-tenu de notre accord de fond, - et, par conséquent (j'y insiste) des points de désaccord çà et là apparus en cours de route -, il n'était pas, à mon sens, impossible, quitte à perdre (prendre) un peu de temps pour demander à chaque participant de revoir la version définitive avant parution. Eût de la sorte été évitée la dichotomie bien réelle entre "metteurs en forme" et comité de patronage. Personnellement, et ne voyez là aucune vanité d'auteur, j'aime bien reconnaître mes enfants ou, à tout le moins, savoir à l'avance à quelle école, c'est le cas de le dire, on va les mettre.

2/ Il me semble en effet, sauf mésinterprétation de ma part, que les deux articles ne reflètent pas exactement ce dont nous étions convenus, savoir une

¹ Jacques Bidet, dont l'épouse était malade, a oublié de me les remettre. Il m'a quand même précisé qu'il ne s'agissait pas de modifier le texte mais simplement de maintenir ou retirer son nom.

critique de fond de certains ouvrages devant permettre de confirmer, en l'illustrant, la justesse de notre position, aussi bien sur le plan pratique que sur le plan théorique, si cher à nos auteurs. Cela supposait une analyse rigoureusement scientifique des livres ou articles en question. C'est ainsi que faire mention explicite (et non comme un remords tardif, cf. p. 15, col. 3, in fine) des mérites, fussent-ils seulement intentionnels de B. et P. ou B. et E., était la condition même du démontage systématique de leurs contradictions et du mésusage qu'ils font de concepts empruntés au matérialisme historique ; concepts, -notre second et en fait principal objet -, à restituer, par nous dans toute leur efficacité. A cet égard votre attaque ne va pas assez loin, ne frappe pas assez fort. Un exemple : il n'est pas admissible de mettre sur le même plan (P. 16, col. 1 et 2) les deux concepts d'AIE et de reproduction, car ils n'ont nullement la même valeur théorique. A procéder ainsi on court le risque de faire croire qu'on abandonne un concept fondamental du marxisme (la reprod.) avec ce qui n'est qu'une hypothèse de travail (l'AIE). Ce qui serait, convenons-en, un beau cadeau à l'adversaire.

Il est encore moins admissible, la première fois qu'une revue de l'audience de la N.C. aborde de telles questions de ne pas présenter, définir et discuter les concepts en cause, soit, pour l'AIE, se demander, avec Casanova (p. 3, col. 2), ce qu'il en est de sa validité, et non pas faire comme si la réponse était entendue, et, pour la reproduction, spécifier sa vraie nature, faire entendre fût-ce rapidement, ce que sont, dans le matérialisme historique, les mécanismes de la reproduction des rapports de production, y compris à l'Ecole.

3/ Enfin et surtout, j'ai eu, à vous lire, l'impression que vous souhaitiez, du moins au passage, vous livrer à un procès d'intention vis-à-vis de notre camarade Althusser et même monter une machine de guerre contre lui. Les soupçons qui m'étaient venus à ce sujet à la lecture des lettres de M. Simon du 25.XI.71 et de A. Guedj du 9.XII.71 s'en sont trouvés confirmés.

Or, cela me paraît proprement intolérable. Pour plusieurs raisons :

a). Affaire de principe : je tiens, en règle générale, et pas seulement dans le cas qui nous occupe, que la pratique de l'amalgame est juste le contraire de la critique. Or vous ne me paraissez pas avoir renoncé à cette déplorable méthode.

- Exemple 1 : divers textes mis dans le même sac (p. 12, col. 2 + « conjonction avec la politique scolaire du pouvoir » (ibid°) + Servan-schreiber (p. 13, col. 3).

-Exemple 2 : rapprochement de deux citations de B. et E. (p. 18, col. 2 et attribution à ces auteurs de deux idées d'Althusser non reprises expressément par eux) qui reviennent à suggérer, le mot est faible, l'égalité suivante : AIE + révolution culturelle chinoise + primat à l'idéologie = pédagogocentrisme = « détruire l'université » = Althusser.

Ce qui, dans son principe, ne vaut rien de toute critique (d'où sans doute une certaine limitation de la vôtre mentionnée supra) vaudrait-il quelque chose s'agissant d'un camarade ? Je ne puis le croire.

b). Encore une question de principe : comment peut-on juger aussi caricaturalement et faire juger par des lecteurs, communistes compris, un camarade dont on ne cite le nom qu'allusivement une seule fois (p. 18, col. 2) et sans référence

au texte incriminé ? Je m'abstiendrai de qualifier ce procédé. Il n'est pas digne de vous, de nous. Je me bornerai à constater qu'il est, pour le moins nuisible à notre ligne politique dans la France d'aujourd'hui ; qu'il évoque de pénibles souvenirs ; qu'on ne l'applique même plus aux M. P. Fouchet, Foucault, Jacob, Canguilhem, Mandrou ou Monod lui-même.

c). S'agissant des AIE, puisqu'ils sont au cœur du débat, - et pas seulement du nôtre, ici, deux remarques rapides :

- que l'étude d'Althusser, parue dans le n° 151 de *La Pensée*, portait en sous-titre « Notes pour une recherche » ; la note 1 en bas de page explicitait « les idées exposées ne doivent être considérées que comme introduction à une discussion ». Or je en sache pas qu'Althusser n'ait jamais refusé cette discussion ; je suis, au contraire, le premier à me (à nous) reprocher de ne la lui avoir pas proposée.

- que B. et E. ne font mention qu'une seule fois de la thèse d'Althusser (p. 172). Est-ce une couverture ? Une illustration délibérée ? Les deux à la fois ? L'usage du concept d'AIE est-il univoque chez A. et B. et E. ? Ne pouvait-on poser ces questions avant de les résoudre ? N.B. l'ouvrage de B. et E. n'a pas été publié dans la collection « Théorie », ce qui aurait directement engagé son directeur.

Je ne puis non plus croire que vous preniez pour règle d'imputer au maître les errements des disciples.

Un mot encore pour dire que je suis d'autant plus à l'aise pour évoquer ces AIE et l'article d'Althusser que je fais personnellement des réserves aussi bien sur le concept que sur l'hypothèse qu'il avance. Mais cela est une autre question sur laquelle je crois bien que nous aurons à (re)venir.

Telles sont mes réserves. Je n'ai voulu, vous le voyez, ni les minimiser ni les édulcorer. Par respect pour vous, pour moi, et dans l'intérêt, tel que je le conçois, de nos tâches communes. Je suis convaincu, chers camarades, que vous les prendrez exactement comme je vous les donne : bien fraternellement.

G. Labica

(2) Ce n'est pas utopique, nous procédons ainsi au CERM. Bien sûr le calendrier d'une revue est plus exigeant, mais au risque de retarder d'un numéro, l'affaire en l'occurrence en valait la peine.

(3) Pour ma part c'est ce que j'ai essayé de faire dans mes exposés oraux au sein de notre commission. N'y ai-je pas réussi ? force m'est bien de constater que vous n'avez pas jugé bon de garder le contexte de mon argumentation.

(4) Et, hélas, ta lettre, Guedj, qui, pour nous proposer une discussion aussi intéressante que nécessaire sur les thèses d'Althusser, trouve bon de partir de E. Faure + Morot-Sir + B. et E. + « Telquellisme », pour établir sa problématique...

(5) Je ne juge pas ces auteurs, je les mets dans le même sac, j'énumère simplement en pensant à tel ou tel article ou interview parus dans nos revues ;

(6) Je précise que je ne fais pas ces réserves dans le secret de mon cœur, je les ai faites publiquement, notamment devant des camarades, et j'espère pouvoir bientôt les publier comme contribution à une discussion, au premier chef avec l'intéressé, Louis Althusser.